

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Séance extraordinaire de la session régulière du mois de septembre 2016 du Conseil municipal de Saint-Boniface tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, vendredi le 16 septembre 2016 à laquelle sont présents les conseillers (ère), Marie-Paule Caron, Jonathan Perron, Guy Laperrière, Michel Perron, Louis Lemay sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Jacques Caron est également présent et agit comme secrétaire de la séance.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, Le Directeur général, monsieur Jacques Caron a donné par écrit un avis spécial de la convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du Conseil municipal par courriel le 13 septembre 2016 ainsi que par la poste, mercredi le 14 septembre 2016. Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

ORDRE DU JOUR

Rés. 223-16

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

POSTE DU DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Rés. 224-16

ABOLITION

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Pronovost occupe le poste d'urbaniste au sein de la municipalité de Saint-Boniface depuis le 13 juillet 2015;

ATTENDU QUE la pertinence du poste et des coûts qui y sont associés sont remis en question par la population, le syndicat des employés municipaux et le Conseil municipal;

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Pronovost a manifesté son intention de quitter son poste;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu d'abolir le poste du Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, de mettre fin au contrat liant la municipalité de Saint-Boniface et monsieur Mathieu Pronovost et de verser une indemnité raisonnable à Monsieur Pronovost en raison de ce qui précède.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

PROLONGEMENT DU POSTE DE REMPLACEMENT DE SECRÉTAIRE

Rés. 225-16

ANNULATION DE LA RÉOLUTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que le Conseil municipal annule la résolution pour le prolongement de quatre (4) mois du poste de remplacement de secrétaire occupé par madame Valérie Lehouiller.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Divers questions et commentaires sur les sujets de la séance.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 226-16

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le Maire Claude Caron et résolu que cette séance extraordinaire soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-trésorière

Secrétaire de la séance